



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

RÉSUMÉ

Ce mémoire est présenté par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD BSL) dans le cadre des consultations pluriannuelles pour la planification de l'immigration 2024-2027 à la Commission des relations avec les citoyens.

Le CRD BSL, un organisme de concertation et de planification créé par les huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région, a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement économique, social, culturel et environnemental du Bas-Saint-Laurent.

Au sein de ses activités, le CRD BSL joue un rôle central dans la coordination des travaux de la Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent. Bénéficiant de l'expertise de ses membres, composés d'intervenants et intervenantes ainsi que d'agents et agentes de développement en immigration ayant des mandats avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), le CRD BSL a identifié les défis spécifiques à l'immigration dans la région et a élaboré des recommandations pertinentes.

Ces recommandations s'alignent particulièrement sur les orientations gouvernementales exposées dans le cahier de consultation publique 2023 intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 ». Elles se focalisent sur l'amélioration de la régionalisation de l'immigration dans le Bas-Saint-Laurent ainsi que sur la coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes.



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

MÉMOIRE

Présenté par le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Dans le cadre de la consultation sur la planification pluriannuelle
de l'immigration 2024-2027

11 août 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	4
3. LE BAS-SAINT-LAURENT ET SA POPULATION IMMIGRANTE	4
4. POUR UNE APPROCHE CONCERTÉE ET COHÉRENTE DE LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION.....	6
4.1 Considérer le potentiel de la migration temporaire	7
4.2 Considérer l'importance de la réunification familiale.....	9
4.3 Outiller l'écosystème régional en matière d'accueil et d'accompagnement : le milieu scolaire et les services de garde.....	9
4.4 Offrir de la formation et de l'accompagnement pré-départ individualisé.	11
5. POUR UNE PLUS GRANDE CAPACITÉ D'ACTION DANS LE FINANCEMENT	13
5.1 Considérer les particularités régionales.....	13
5.2 Reconnaître l'expertise régionale.....	14
5.3 Bonifier le financement du PASI	16
5.4 Simplifier les règles et formulaires de reddition de comptes	16
6. CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE :	18
ANNEXE 1	20
ANNEXE 2	21
ANNEXE 3	22

1. INTRODUCTION

Nous sommes ravis de participer à la consultation pluriannuelle de l'immigration 2024-2027. C'est une occasion essentielle pour faire le point sur l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans notre région.

Ce mémoire que nous vous présentons a été élaboré de manière concertée grâce à l'expertise des membres de la Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent (TCI BSL)¹, qui possèdent une solide expérience en matière de régionalisation de l'immigration. Nous avons également consulté l'équipe régionale de COSMOSS Bas-Saint-Laurent (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé), qui est un partenaire important pour cibler les enjeux et besoins en matière d'intégration chez les jeunes et les enfants. Grâce à cette collaboration étroite, nous avons pu mettre en évidence des propositions et des recommandations visant à améliorer l'accueil et l'enracinement des personnes immigrantes dans notre région.

Dans un premier temps, nous présenterons le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, suivi d'un bref portrait de la région et de sa population immigrante. Étant donné que le Bas-Saint-Laurent est une région éloignée des grands centres, nous mettrons l'accent sur l'importance d'une approche concertée et cohérente de la régionalisation de l'immigration, prenant en compte les réalités, les enjeux et les besoins propres aux régions. Nous aborderons ainsi les nouvelles réalités de l'immigration, notamment l'augmentation de la migration temporaire, ainsi que l'importance de la réunification familiale pour l'enracinement des personnes immigrantes dans notre région. De plus, nous insisterons sur la nécessité d'outiller davantage l'écosystème régional en matière d'interculturalité, en particulier dans le secteur de l'éducation et de la petite enfance. Nous mettrons également l'accent sur l'importance d'avoir une meilleure préparation des candidats et candidates à l'immigration avant leur arrivée sur le territoire.

Ensuite, nous expliquerons la nécessité d'accorder une plus grande capacité d'action dans le financement, en reconnaissant davantage les particularités et l'expertise régionales. Nous défendrons la nécessité de bonifier le budget du Programme d'accompagnement et de soutien à l'immigration (PASI), conformément aux attentes initiales, ainsi que de simplifier les règles et les formulaires de la reddition de comptes du Ministère.

Nous espérons que les recommandations présentées dans ce mémoire contribueront à renforcer la régionalisation de l'immigration dans le Bas-Saint-Laurent, en améliorant l'accueil et l'enracinement des nouveaux arrivants sur notre territoire. En travaillant de

¹ Voir l'annexe 1 pour la composition de la TCI BSL.

concert avec les acteurs régionaux, nous sommes convaincus que nous pourrions bâtir une société inclusive, dynamique et prospère pour l'ensemble de notre communauté.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD BDL) est un organisme de concertation et de planification créé par les huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région. Sa mission principale consiste à promouvoir et à soutenir le développement économique, social, culturel et environnemental du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de nos activités, nous jouons un rôle actif dans la démarche de concertation en immigration. Cette démarche vise à soutenir le développement d'initiatives régionales structurantes qui favorisent l'accueil et l'enracinement des personnes issues de l'immigration. Il est important de souligner que ce mandat est soutenu financièrement dans le cadre du volet 2 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

En tant que collectif régional de développement, nous coordonnons les activités identifiées par la Table de concertation en immigration. Cette instance regroupe des intervenants et intervenantes ainsi que des agents et agentes de développement en immigration qui représentent des organismes locaux et municipaux ayant des mandats avec le MIFI, dans le cadre du Programme d'accompagnement des collectivités (PAC) ou du Programme d'accompagnement et de soutien à l'immigration (PASI). Des conseillers et conseillères de la direction régionale du MIFI y sont également présents à titre de personnes-ressources.

Cette table a pour mission de créer une synergie régionale en matière d'immigration, en facilitant un développement harmonieux et cohérent des communautés d'accueil, en soutenant une démarche de codéveloppement dans le domaine de l'immigration et en favorisant des actions concertées visant l'accueil et l'enracinement des personnes immigrantes.

C'est grâce à cette approche de concertation que nous avons pu déterminer les enjeux vécus sur le territoire, qui vous sont présentés ici.

3. LE BAS-SAINT-LAURENT ET SA POPULATION IMMIGRANTE

Situé dans l'Est-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent s'étend sur une superficie de 22 826 kilomètres carrés, soit l'équivalent de 46 fois la taille de l'île de Montréal. La région offre un mélange de paysages côtiers, de vallées verdoyantes, de rivières, de lacs et de montagnes, avec une riche diversité naturelle et une forte influence maritime. La région

compte 114 municipalités et parmi ses principaux centres urbains, nous retrouvons La Pocatière, Rivière-du-Loup, Témiscouata-sur-le-Lac, Trois-Pistoles, Rimouski, Mont-Joli, Amqui et Matane.

Sa population, d'un peu plus de 200 000 habitants, est très dispersée sur le territoire. Cependant, malgré une légère augmentation de la population depuis la pandémie, les Bas-Laurentiens font face au défi du vieillissement démographique. En effet, le Bas-Saint-Laurent compte toujours la population la plus vieillissante du Québec, avec plus du quart de ses habitants étant âgés de 65 ans et plus, représentant ainsi la proportion la plus élevée de la province, à 28,4 % (ISQ, 2022). À l'opposé, la part des moins de 20 ans est l'une des plus faibles au Québec, à 18,3 % (ISQ, 2022). Cette situation est accentuée par le fait que le nombre de décès dépasse celui des naissances, et ce, pour une dixième année consécutive (ISQ, 2022). De plus, le nombre important de départs à la retraite crée un écart considérable entre la région et les grands centres urbains en ce qui concerne le nombre d'emplois à pourvoir d'ici 2025, ce qui constitue un enjeu majeur (MIFI, 2023-A).

Depuis 2016, la région a vu une légère augmentation de son immigration permanente, passant d'environ 2 450 personnes en 2016 à 2 650 personnes en 2022 (ISQ, 2022), ce qui représente 1,3 % de la population bas-laurentienne. Cependant, l'immigration permanente au Bas-Saint-Laurent ne représente que 0,2 % de l'ensemble de l'immigration au Québec (MIFI, 2023-B). Ce pourcentage n'a pas évolué depuis le recensement de 2011, ce qui indique que les efforts de régionalisation n'ont pas réussi à avoir le succès escompté depuis les 10 dernières années.

En 2017, Rimouski est devenue la 14^e ville québécoise d'accueil aux réfugiés pris en charge par l'État, contribuant ainsi à la diversité et à l'enrichissement culturel de la région.

De plus, comme partout au Québec, l'immigration temporaire a considérablement augmenté. Pour l'année 2022-2023, on estime qu'au Bas-Saint-Laurent, cette migration représente plus de 1 000 étudiants internationaux et plus de 900 travailleurs étrangers temporaires (TÉT), principalement dans des emplois peu qualifiés².

Dans le cas des étudiantes et étudiants internationaux, nous saluons l'initiative récente du gouvernement visant à assouplir les exigences du Programme d'expérience québécoise (PEQ), qui facilite leur transition vers la résidence permanente, si tel est leur souhait. Cette mesure reconnaît l'importance de la communauté étudiante pour le développement des régions. En effet, étudier dans une région permet souvent de s'y enraciner. Les étudiants et étudiantes se familiarisent avec le mode de vie local, les

² Le calcul a été effectué en se basant sur les données disponibles du gouvernement du CANADA : Employeurs ayant obtenu une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) positive, par volet du programme, classification nationale des professions (CNP) 2011 et lieu d'affaires, janvier à mars 2023 et octobre à décembre 2023. Nous tenons à préciser que le nombre de permis octroyés sans EIMT et les permis octroyés antérieurement ne sont pas inclus dans ce calcul, car nous n'y avons pas accès. Par conséquent, le nombre réel pourrait être nettement supérieur à notre estimation.

opportunités professionnelles et développent leurs réseaux dans la région, ce qui augmente les chances de s’y établir à long terme après leurs études.

Concernant la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, il faut reconnaître que cette immigration revêt une grande importance pour la région, car elle aide à combler des besoins de main-d’œuvre, particulièrement dans les secteurs de l’agriculture, de la transformation alimentaire et manufacturière, de la santé et du tourisme. Cela contribue à maintenir et à soutenir l’économie régionale, ainsi qu’à préserver des services essentiels.

Bref, en chiffres absolus, l’immigration connaît une augmentation et depuis 20 ans, les communautés se mobilisent de manière de plus en plus efficace pour accueillir plus d’une cinquantaine de nationalités différentes. Au Bas-Saint-Laurent, nous pouvons compter sur des organismes mandataires présents sur les huit territoires de MRC, qui bénéficient d’une expertise importante et réalisent un travail exemplaire en accompagnant les personnes immigrantes pour faciliter leur enracinement. Grâce à leur implication, ces organismes favorisent également le développement de communautés ouvertes et accueillantes, où les nouveaux arrivants peuvent s’épanouir pleinement.

4. POUR UNE APPROCHE CONCERTÉE ET COHÉRENTE DE LA RÉGIONALISATION DE L’IMMIGRATION

Nous tenons tout d’abord à exprimer notre reconnaissance envers les efforts déployés par le gouvernement en faveur de la régionalisation de l’immigration. Nous nous réjouissons de constater, dans le cahier de consultation sur la planification de l’immigration pour la période 2024-2027, que le gouvernement envisage de poursuivre ses actions dans ce sens.

Cela fait suite au dernier plan d’action en matière de régionalisation 2022-2023, dans lequel le gouvernement s’est fixé trois objectifs prioritaires : encourager les personnes immigrantes à s’établir en région dès l’étranger, améliorer l’attractivité des communautés régionales pour favoriser un établissement durable, et améliorer les programmes et les services liés à la régionalisation (MIFI, 2022).

Ces trois objectifs sont essentiels à la régionalisation et nous jugeons qu’il est important de les maintenir. Cependant, nous souhaitons également mettre de l’avant l’importance d’une réflexion concertée avec les régions du Québec sur la question de l’établissement durable de la migration temporaire, qui joue un rôle de plus en plus important pour le dynamisme régional. Cette orientation est également reflétée dans le plan régional de développement 2023-2028, qui mentionne la volonté de faciliter l’enracinement des personnes immigrantes installées au Bas-Saint-Laurent sur une base temporaire (CRD BSL, 2023).

De plus, il est primordial de considérer la réunification familiale comme une dimension essentielle dans cette démarche de régionalisation de l'immigration et de renforcer l'écosystème régional en matière d'accueil et d'intégration, notamment dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance.

Enfin, nous souhaitons souligner l'importance de mieux préparer les candidats et les candidates à l'immigration en amont, avant de s'établir dans la région ou de venir y travailler.

4.1 Considérer le potentiel de la migration temporaire³

L'immigration temporaire concerne principalement les étudiants et les travailleurs étrangers temporaires. Nous souhaitons nous concentrer davantage sur les travailleurs, car nous croyons que les ajustements apportés au PEQ pour les étudiants faciliteront leur démarche pour s'établir dans notre région, ce qui n'est pas le cas pour les travailleurs et les travailleuses.

D'abord, les différents programmes visant à recruter des travailleurs étrangers temporaires (TÉT) ne devraient pas être considérés comme une solution permanente pour les régions. Des études, telles que celles menées par Bélanger, Ouellet et Fleury (2019), ont démontré que les programmes de migration temporaires pour les travailleurs peu qualifiés les placent dans une grande précarité. Cela est particulièrement dû au permis de travail fermé, qui a pour effet de créer une dépendance à l'égard de l'employeur, car le travailleur étranger temporaire n'est pas autorisé à changer d'employeur pendant la validité de son permis⁴. Pour le Bas-Saint-Laurent, nous estimons que les travailleurs peu qualifiés représentent plus de 80 % de ces personnes.

Malgré les efforts du gouvernement pour favoriser davantage la sélection permanente des travailleurs étrangers temporaires, il est important de souligner que la transition vers la résidence permanente reste extrêmement difficile pour les travailleurs « peu qualifiés ». Bien que certains programmes offrent une option vers la résidence permanente, les démarches administratives et les critères de sélection liés au

³ Le genre masculin sera employé dans cette section car il fait référence au programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT).

⁴ En fait, depuis la pandémie, une nouvelle possibilité s'est ouverte pour les travailleurs étrangers temporaires (TÉT). Il s'agit qu'un employeur Y disposant d'une Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) « débauche » un TÉT déjà engagé dans une entreprise X. Ce processus permet au travailleur de soumettre une nouvelle demande de permis de travail fermé avec l'entreprises Y.

Face à cette situation, de nombreux avocats recommandent aux employeurs d'inclure une clause spécifique en cas de rupture de contrat. Cette clause prévoit une compensation financière que le TÉT serait tenu de verser à l'employeur en cas de départ anticipé. Le montant de cette indemnisation est calculé de manière suffisamment élever, dans le but de dissuader le travailleur de quitter l'entreprise prématurément

changement de statut demeurent un véritable parcours du combattant. À ce jour, le taux d'accès à la résidence permanente pour l'ensemble des TÉT au Canada, c'est-à-dire ceux qui pourraient envisager des démarches administratives pour immigrer, demeure relativement faible, soit 29,5 % (Chicha, M.-T., Asselin, V. et Racine, É., 2022). Il s'agit d'un sérieux obstacle à la possibilité de maintenir ces personnes immigrantes en région.

Pourtant, il est important de souligner que ces travailleurs temporaires reviennent chaque année pour travailler dans notre région. Selon les données du Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM), qui emploie environ 800 travailleurs étrangers temporaires dans l'Est-du-Québec, 75 % d'entre eux reviennent chaque année. Il s'agit également de personnes qui souhaiteraient s'établir avec leur famille sur le territoire québécois. Une [étude](#) menée par Véronique Tessier, coordonnatrice du RATTMAQ⁵, dans le cadre de son mémoire de maîtrise, révèle que 92 % des travailleurs agricoles interrogés, issus de 13 régions du Québec, souhaitent s'établir de manière durable (*Le Devoir*, 2023). Ces quelques données nous permettent de conclure que les travailleurs temporaires aimeraient faire de leur migration un véritable projet de vie pour eux et pour leur famille.

Actuellement, nous constatons qu'il y a beaucoup d'investissements dans l'embauche de travailleurs temporaires, mais très peu dans la formation et dans la rétention (Chicha, M.-T., Asselin, V. et Racine, É., 2022). Le caractère temporaire de leur statut engendre de l'incertitude pour les entreprises. Cette situation rend complexe la planification d'un accompagnement à long terme et décourage parfois les investissements dans la formation de ces travailleurs. Des mesures pourraient donc être envisagées afin de faciliter leur transition vers l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ) et ainsi favoriser leur stabilité et leur intégration dans notre région. Cela pourrait impliquer de faire également pression sur le gouvernement fédéral pour mettre fin aux permis de travail liés à un seul employeur. Ces permis fermés contribuent à la précarité des travailleurs temporaires et aux inégalités de droits entre travailleurs, notamment du droit à la mobilité en emploi.

Ces mesures devraient principalement viser à :

- Renforcer l'apprentissage du français en entreprise, en particulier pour les travailleurs se trouvant dans les municipalités éloignées, afin qu'ils puissent atteindre le niveau requis pour la sélection permanente;
- Inclure des possibilités de formation et de promotion professionnelles;
- Bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche de résidence permanente;
- Faciliter l'accès aux séances d'information sur leurs droits et responsabilités, ainsi que sur les questions de santé et sécurité au travail, et ce dès leur arrivée, en français, en anglais et en espagnol ;

⁵ Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec.

- Mettre en place un service efficace d'évaluation des compétences des travailleurs temporaires.

Enfin, il serait essentiel d'établir un système encourageant les cadres et les équipes de travail embauchant des travailleurs temporaires à suivre des formations de sensibilisation sur les relations interculturelles et sur la gestion de la diversité. Cela permettrait de faciliter l'intégration de ces travailleurs et de veiller à leur bien-être au sein de leur milieu de travail. Une meilleure préparation des employeurs à l'accueil favoriserait l'épanouissement professionnel et personnel des travailleurs migrants dans notre région.

4.2 Considérer l'importance de la réunification familiale

La réunification familiale constitue un tremplin essentiel dans l'intégration des personnes immigrantes dans les régions hors métropole (Vatz-Laaroussi, M., 2001), en particulier lorsqu'il n'y a pas de communautés établies où les membres d'un même groupe culturel peuvent se soutenir mutuellement pour mieux comprendre leur nouvel environnement.

Dans l'analyse des données de statistiques (MIFI, 2023), nous avons constaté une disparité importante entre l'immigration économique et la réunification familiale, ce qui suscite notre inquiétude. En favorisant la réunification familiale dans les régions, nous encourageons la création de liens solides et durables, permettant aux nouveaux arrivants de bénéficier d'un soutien familial précieux et de s'intégrer plus rapidement dans leur milieu de vie.

Nous considérons cette mesure comme essentielle pour renforcer la régionalisation de l'immigration et assurer une intégration réussie dans la région. Par conséquent, il est primordial de maintenir et d'adapter des seuils pour le programme de réunification familiale de manière à équilibrer ces deux types d'immigration.

4.3 Outiller l'écosystème régional en matière d'accueil et d'accompagnement : le milieu scolaire et les services de garde

Afin de favoriser l'intégration réussie des personnes immigrantes et de les encourager à s'enraciner dans notre région, il est crucial de renforcer l'écosystème d'accueil. Cela implique d'importants efforts dans divers domaines tels que la santé, le milieu communautaire et le milieu des affaires. Bien que chaque secteur de l'écosystème soit important, nous souhaitons mettre l'accent sur les milieux éducatifs et de la petite enfance, car ils jouent un rôle clé dans l'accueil des familles immigrantes.

L'intégration des jeunes et des enfants est essentielle à l'enracinement des familles immigrantes en région. Une bonne intégration, dès le bas âge, est un facteur de

protection important dans le développement des jeunes issus de familles immigrantes, contribuant à prévenir des problématiques comme le décrochage, l'intimidation ou la délinquance.

COSMOSS BSL (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé) a ciblé plusieurs enjeux et besoins dans le milieu de l'enfance et de la petite enfance, tels que :

- L'absence d'accueil structuré dans le réseau des CPE et des services de garde éducatifs à l'enfance;
- Des outils de dépistage non adaptés aux particularités interculturelles, conduisant à des diagnostics inappropriés;
- Le manque de places en services de garde éducatifs à l'enfance, empêchant les femmes de participer aux cours de francisation;
- La pression sur les écoles et le personnel enseignant, avec l'augmentation de la fréquentation scolaire et la nécessité d'accueillir des élèves issus de l'immigration dans les classes ordinaires, car le ratio de 10 élèves requis pour ouvrir une classe d'accueil n'est souvent pas atteint dans les plus petits milieux;
- Les besoins grandissants d'accompagnement pour les parents dans les démarches scolaires, administratives et culturelles;
- La méconnaissance, chez les professionnels et professionnelles de l'éducation, des traumas liés au déracinement et l'incompréhension des réalités vécues par les personnes issues de l'immigration;
- L'observation d'une augmentation de la discrimination raciale chez les jeunes.

Les défis et enjeux ciblés dans notre région mettent en évidence la nécessité d'améliorer les services d'accueil et d'intégration des jeunes dans le cadre d'un plan d'action en régionalisation de l'immigration. Pour répondre à ces besoins, COSMOSS propose également plusieurs adaptations et mesures visant à améliorer la structure d'accueil du milieu éducatif et de la petite enfance.

- Mettre en place des leviers financiers pour mieux répondre aux familles immigrantes, notamment en créant des postes d'intervenants communautaires interculturels dans différentes localités;
- Abaisser le ratio requis pour ouvrir de nouvelles classes d'accueil en dehors des grands centres urbains pour faciliter l'intégration et l'apprentissage du français;
- Mieux outiller l'écosystème éducatif (CPE, garderies, écoles, camps de jour, etc.) à la diversité interculturelle et financer des projets innovants liés à la dimension interculturelle, à l'ouverture des jeunes face à la diversité, à la mixité sociale, etc.;
- Brosser un portrait régional Enfance-Jeunesse-Famille de la population immigrante dans toutes ses dimensions permettrait également de bien déterminer des actions centrées sur les besoins des familles.

Ces actions permettraient de mieux accompagner les jeunes issus de l'immigration et de faciliter leur intégration dans la société, contribuant ainsi à leur épanouissement personnel et à leur succès scolaire.

4.4 Offrir de la formation et de l'accompagnement pré-départ individualisé.

Pour améliorer l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, qu'elles aient un statut temporaire ou permanent, il serait bénéfique de mettre en place une formation et un accompagnement individualisés avant leur départ. Souvent, les nouveaux arrivants ont peu de connaissances sur leur nouvel environnement, ce qui peut créer certaines contraintes, particulièrement dans les régions éloignées, où il n'y a pas de membres issus de leur communauté d'origine pour les guider. En leur permettant de se familiariser avec la région, il serait possible d'anticiper certains problèmes.

En théorie l'accompagnement pré-départ existe via Arrima (le service en ligne d'immigration du MIFI), mais ce système ne répond pas pleinement à la réalité des immigrant.es. Peu de personnes s'inscrivent spontanément sur cette plate-forme avant leur arrivée en raison de leur faible littéracie numérique et/ou de leur maîtrise limitée du français. Les difficultés d'accès à des outils adéquats pour naviguer sur Arrima et la préférence d'un accompagnement par des proches (famille, amis, connaissances), plutôt que par une tierce personne en ligne, sont également des obstacles.

Il serait judicieux de mettre en place un système de référencement plus systématique par les agents d'aide à l'immigration (AAI) du MIFI vers les intervenant.es œuvrant dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'immigration (PASI). Dans les régions où il n'y a qu'un seul organisme par territoire, il serait particulièrement avantageux de diriger les personnes vers l'intervenant.es PASI. Cette démarche permettrait aux candidates et aux candidats de rencontrer à distance les divers intervenants et intervenantes pouvant les soutenir dans leur nouvelle communauté d'accueil, établissant ainsi des liens de confiance. De plus, cette approche permettra aux intervenant.es du PASI de mieux organiser leur travail en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes, compte tenu des ressources limités et de l'ampleur du territoire à couvrir.

Cette mise en relation préalable faciliterait leurs premières étapes d'établissement et, ainsi, éviterait qu'ils ne se retrouvent dans des situations critiques. Une formation et un accompagnement pré-départ individualisés contribuerait ainsi grandement à rendre l'accueil et l'intégration plus harmonieux pour les personnes immigrantes.

4.5 L'accès au logement : un défi majeur

Nous tenons à rappeler au gouvernement que l'accès au logement dans le Bas-Saint-Laurent est un enjeu majeur pour l'accueil et l'établissement des personnes immigrantes, comme dans la plupart des régions du Québec.

Malgré des efforts considérables déployés par celles et ceux qui travaillent sur le terrain pour dénicher des logements, l'offre de logements demeure saturée et souvent mal adaptée aux besoins des grandes familles désireuses de s'établir dans la région. La situation fait en sorte que la discrimination en matière d'accès au logement devient plus difficile à repérer : les propriétaires ont l'embaras du choix parmi les locataires potentiels.

Il est donc primordial d'accorder davantage d'attention à cet enjeu en collaborant avec les partenaires locaux et nationaux, d'investir dans le logement social et de trouver des solutions innovantes pour pallier cette pénurie de logements.

RECOMMANDATION 1 :

Nous recommandons au gouvernement d'**inclure la question de l'accueil et de l'intégration des travailleurs étrangers temporaires** dans le cadre de son prochain plan d'action en matière de régionalisation de l'immigration en collaboration avec les régions du Québec.

RECOMMANDATION 2 :

Nous recommandons au gouvernement de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin de **mettre fin aux permis de travail fermés** et, ainsi, de promouvoir l'équité entre les travailleurs du Québec.

RECOMMANDATION 3 :

Nous recommandons au gouvernement de **maintenir et d'adapter les seuils d'immigration dans la catégorie de la réunification familiale** afin de soutenir le processus d'enracinement des personnes immigrantes dans les régions du Québec.

RECOMMANDATION 4 :

Nous recommandons au gouvernement de **fournir un soutien financier accru au milieu de l'éducation et de la petite enfance** afin d'améliorer leur structure d'accueil et d'accompagnement auprès des jeunes et des enfants.

RECOMMANDATION 5 :

Nous recommandons au gouvernement de mettre en place des mesures pour pouvoir **offrir des formations et de l'accompagnement pré-départ individualisés aux candidats et candidates à l'immigration**, quel que soit leur statut, afin de faciliter l'accueil et l'intégration.

5. POUR UNE PLUS GRANDE CAPACITÉ D'ACTION DANS LE FINANCEMENT

Depuis plus de 20 ans, le Bas-Saint-Laurent a acquis une précieuse expérience en matière d'accueil et d'accompagnement. Actuellement, des services pour les personnes immigrantes sont accessibles dans les huit MRC de la région. Les communautés locales reçoivent également un soutien précieux pour développer des initiatives d'accueil auprès des nouveaux arrivants, grâce aux programmes mis en place par le gouvernement du Québec.

Le cahier de consultation pour la planification de l'immigration au Québec pour 2024-2027 met en évidence l'importance de favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes qui ont été mis en place dans les régions du Québec. Cependant, tout comme dans de nombreuses régions, nous sommes confrontés à des défis spécifiques qui rendent le travail des intervenants et des intervenantes en immigration complexe et exigeant.

Dans ce volet, nous insistons sur l'importance pour le gouvernement d'accorder une attention particulière aux spécificités régionales et à l'expertise territoriale lors de l'octroi de financement. Il est également primordial de répondre aux besoins précis identifiés par les organismes mandataires du PASI en augmentant les budgets alloués, conformément aux attentes et aux besoins signifiés. Enfin, nous sollicitons une simplification des redditions de comptes pour permettre une meilleure focalisation sur les actions d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.⁶

5.1 Considérer les particularités régionales

Le Bas-Saint-Laurent se distingue par une faible densité de population, un grand nombre de départs à la retraite et une économie principalement orientée vers le secteur primaire. Par conséquent, dans la plupart de ses MRC, la région se retrouve classée en bas du quintile selon l'indice de vitalité économique (ISQ, 2020)⁷.

Dans le contexte du déclin de la population active et pour revitaliser l'économie, le Bas-Saint-Laurent a donc fait de l'intégration des personnes immigrantes l'une de ses priorités

⁶ La simplification des redditions de compte est une demande formulée depuis plusieurs années, notamment lors du 5e RDV de la FQM (2022) par de nombreux élus et élues.

⁷ Indice de vitalité économique selon l'ISQ (2020) : La Matapédia : Q5, Les Basques : Q5, Témiscouata : Q5, La Matanie : Q5, La Mitis : Q5, Kamouraska : Q4, Rimouski-Neigette : Q3, Rivière-du-Loup : Q2.

transversales dans sa stratégie sur l'occupation du territoire (OVT) 2018-2022 (MAMH, 2022). Récemment, dans son large exercice de planification stratégique, la région a priorisé l'attractivité, l'accueil et l'enracinement dans son Plan régional de développement 2023-2028 (CRD BSL, 2023). Ce plan a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs politiques, socioéconomiques et culturels de la région, qui ont ensemble témoigné de leur force de concertation.

En plaçant l'attractivité, l'accueil et l'enracinement des nouveaux arrivants au cœur de ses priorités, le Bas-Saint-Laurent démontre son engagement résolu envers l'immigration comme levier essentiel pour dynamiser et revitaliser son territoire.

Malheureusement, les indices de vitalité et les disparités géographiques ne sont que rarement pris en compte dans l'octroi des budgets du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Mieux répartir les sommes selon ces réalités régionales offrirait aux personnes immigrantes de meilleures opportunités d'intégration réussie. Cela permettrait aussi aux régions dites « éloignées » de développer leur plein potentiel socioéconomique en assurant l'établissement durable des personnes migrantes sur leur territoire.

Bien que le gouvernement s'assure, par l'intermédiaire de ses programmes, d'établir la cohésion sur l'ensemble du territoire québécois, la reconnaissance de la diversité régionale à travers les indicateurs de vitalité économique et de réalité géographique améliorerait considérablement nos capacités en matière d'attractivité, d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes. Cette reconnaissance permettrait la prise en compte des défis liés aux distances, à l'isolement vécu en lien avec la grandeur du territoire, aux enjeux de transport et au manque d'accès à de la formation telle que la francisation.

En effet, la difficulté de rejoindre les personnes immigrantes qui se sont installées dans des endroits plus éloignés pose un véritable enjeu d'accès à la francisation. Souvent, leur nombre est insuffisant, ce qui rend difficile d'atteindre une masse critique justifiant l'ouverture de classes de français. Lorsque des cours sont offerts, ils sont soumis à des horaires qui ne tiennent pas toujours compte de la disponibilité des personnes immigrantes. Pour les conjointes arrivées par les mesures de regroupement familial, la non-disponibilité de places en services de garde les empêche de suivre des cours de français.

Répondre à ces enjeux en adaptant le financement et en assouplissant certaines mesures permettrait une plus grande participation de la population immigrante à la communauté d'accueil dès leur arrivée et éviterait que ne s'installe un certain isolement.

5.2 Reconnaître l'expertise régionale

Actuellement, les enveloppes budgétaires sont souvent allouées par programme, ce qui limite la flexibilité des régions à développer des initiatives en fonction de leurs

particularités régionales. Malgré le fait que les régions aient développé une expertise solide en matière d'intégration et d'attraction des immigrants, elles disposent de peu de financement pour des projets d'innovation en matière de régionalisation. Cette situation les limite dans leur capacité à répondre de manière optimale aux besoins propres à leurs communautés et dans leur travail sur l'enracinement des personnes immigrantes.

Pour y remédier, il serait essentiel d'accorder plus de latitude dans les enveloppes budgétaires et de considérer davantage l'ensemble des besoins sur un territoire, plutôt que de se concentrer uniquement sur des objectifs prédéfinis, en allouant les crédits selon des cibles quantitatives plutôt qu'en soutenant les organismes d'accueil en fonction de leur mission et de leurs contraintes. En permettant aux régions de disposer de ressources financières adaptées à leurs réalités locales, elles pourraient développer des initiatives novatrices et mieux répondre aux défis liés à l'immigration et à l'intégration des nouveaux arrivants.

Aussi, il est essentiel de tenir compte du fait que le paysage de l'immigration sur le territoire évolue à un rythme extrêmement rapide, avec une multiplication de statuts et des besoins diversifiés. Une limitation imposée par le Ministère en fonction de profils de personnes immigrantes prédéterminés ne permet pas à nos organismes de recevoir de financement pour accompagner certaines personnes, notamment les demandeurs d'asile et les travailleurs étrangers temporaires ayant un permis de travail de moins d'un an. Il ne permet pas non plus aux ressources en place de prendre le temps nécessaire afin de s'outiller pour les accompagner. Cela crée des bris de services pour tous les profils atypiques désirant s'établir dans la région de manière durable, car les organismes ne sont pas soutenus financièrement pour tous ces pans de l'immigration.

En outre, la volonté ministérielle de standardiser les programmes à l'échelle nationale provoque une perte face à cette précieuse expertise locale. En effet, en cherchant à uniformiser les services partout de manière identique, on néglige de tirer profit de l'historique des services propres à chaque région.

Chaque région possède des caractéristiques et des défis uniques en matière d'immigration; et les interventions mises en place localement ont souvent été élaborées en réponse à ces particularités. En standardisant les programmes sans tenir compte de cette expertise locale, on perd ces approches efficaces, adaptées et agiles, qui ont été affinées au fil du temps et au gré de l'expérience terrain. Cela a été particulièrement visible dans l'accompagnement des entreprises exercé par les MRC et repris par les directions régionales du MIFI, ce qui a engendré une confusion chez les entreprises de la région.

Il est essentiel de valoriser et de préserver cette expertise locale en matière d'immigration, en reconnaissant l'importance des initiatives régionales et en permettant une souplesse dans l'application des programmes qui tienne compte des spécificités de chaque région.

5.3 Bonifier le financement du PASI

Tout d’abord, nous exprimons notre inquiétude quant au statu quo maintenu par le gouvernement concernant le renouvellement du financement du PASI pour la période 2024-2027. Ce statu quo ne prend pas en compte l’augmentation des cibles déterminées par les organismes mandataires à la suite de la demande du Ministère. Cette stagnation des ressources financières freine considérablement la capacité des organismes à répondre de manière adéquate aux besoins croissants des personnes immigrantes dans notre région. Il est impératif que le gouvernement réévalue cette situation et accorde une attention particulière au développement d’un accueil solide et durable pour les personnes immigrantes.

Vous trouverez à l’annexe 2 la résolution de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent adoptée le 29 juillet 2023 et envoyée à la ministre de la l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, qui témoigne de la préoccupation de l’ensemble de nos élus à ce sujet.

5.4 Simplifier les règles et formulaires de reddition de comptes

Le financement par programme auquel les organismes mandataires sont soumis pose aussi un défi majeur en matière de gestion administrative et de prestation de services. En effet, le processus de reddition de comptes, avec ses exigences nombreuses et complexes, engendre une charge considérable pour ces organismes. Cette situation a des conséquences directes sur leur capacité à offrir des services de qualité aux nouveaux arrivants, car une part importante de leurs ressources humaines est consacrée à la gestion administrative associée à ces programmes plutôt qu’à l’accompagnement des personnes immigrantes.

En consacrant une part importante de leur temps et de leurs ressources à la reddition de comptes, les organismes mandataires voient leurs capacités d’innovation et de développement entravées. Ils se trouvent souvent dans l’incapacité de mettre en place de nouvelles initiatives ou d’adapter leurs services aux besoins précis de leur clientèle immigrante.

En simplifiant les règles et formulaires de reddition de comptes, le gouvernement permettrait aux organismes mandataires de consacrer plus de temps à leur mission première, soit d’accueillir et d’accompagner les personnes immigrantes.

RECOMMANDATION 6 :

Nous recommandons au gouvernement de **prendre en compte les particularités régionales** afin d'accorder davantage de flexibilité dans ses programmes et d'assouplir certaines mesures dans le but d'assurer l'accès aux services pour toutes les personnes immigrantes, partout au Québec.

RECOMMANDATION 7 :

Nous recommandons également de mieux **reconnaître l'expertise régionale** en matière d'attractivité et d'intégration des personnes immigrantes, afin d'encourager les initiatives novatrices et de favoriser une plus grande souplesse dans l'attribution des crédits.

RECOMMANDATION 8 :

Nous recommandons au gouvernement d'**ajuster à la hausse l'enveloppe budgétaire du PASI** en prenant en considération les cibles réelles anticipées, de même que de **procéder à une indexation globale du financement accordé** aux organismes mandataires, et ce, pour toutes les régions du Québec.

RECOMMANDATION 9 :

Nous recommandons au gouvernement d'**assouplir les exigences des redditions de comptes** afin de permettre aux organismes mandataires de se consacrer à leur mission.

6. CONCLUSION

Comme mentionné précédemment, nous avons rédigé ce mémoire en nous appuyant principalement sur les enjeux et défis ciblés par les membres de la Table de concertation en immigration du Bas-Saint-Laurent. Nous avons également pris en compte les éléments du cahier de consultation pour la planification de l'immigration 2024-2027 du MIFI, notamment en ce qui concerne la régionalisation de l'immigration et la coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes. À partir de ces orientations, nous avons présenté les enjeux vécus dans notre région et proposé neuf recommandations, que vous trouverez également en annexe 2 de ce document.

Nous tenons à exprimer à nouveau notre satisfaction d'avoir participé à ces consultations pluriannuelles et soulignons l'importance d'une telle démarche. Nous espérons que ce mémoire pourra influencer le prochain plan d'action du gouvernement en matière d'immigration afin d'offrir aux nouveaux arrivants de meilleures conditions d'accueil et d'établissement. Nous nous engageons à soutenir ces efforts, à développer de nouvelles initiatives, et à améliorer nos pratiques pour favoriser l'enracinement des personnes immigrantes sur notre territoire.

BIBLIOGRAPHIE :

Bélangier, D., Ouellet, M. & Fleury, C. (2019). *Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés?* Diversité urbaine, 19, 49-69.

<https://doi.org/10.7202/1065120ar>

Champagne, Sarah R. (2023) *Travailleurs ici à l'année, travailleurs temporaires toujours*, Le Devoir, 23 janvier 2023.

https://www.ledevoir.com/societe/778879/travailleurs-etrange-temporaires-a-l-annee?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

Chicha, M.-T., Asselin, V. & Racine, É. (2022). *La régionalisation de l'immigration : Enjeux, portée et limites des politiques et des programmes*, Rapport de recherche, Comité Consultatif Personnes Immigrantes.

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfefindmkaj/http://ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2022/11/octobre-2022-regionalisation_fmp_final.pdf

CRD BSL (2023) Plan régional de développement 2023-2028. Région du Bas-Saint-Laurent.

<https://www.crdbsl.org/plan-regional-developpement>

Emplois En Région (2023) Rapport du 2^e Forum sur la régionalisation de l'immigration au Québec

chromeextension://efaidnbmnnnibpcajpcgiclfefindmkaj/https://emploisenregions.ca/wp-content/uploads/2023/02/Emplois-en-regions-Rapport-du-2e-forum-sur-la-regionalisation-de-limmigration.pdf

ISQ (2021) Bulletin d'analyse. Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2021.

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des-territoires>

Gervais, Lisa-Marie (2022), *Les travailleurs temporaires trop « captifs » de leur emploi pour apprendre le français*, Le Devoir, 13 mai 2022.

https://www.ledevoir.com/societe/710781/immigration-les-travailleurs-temporaires-trop-captifs-de-leur-emplois-pour-apprendre-le-francais?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

MAMAH (2022), Plan gouvernemental de contribution. À l'occupation et à la vitalité des territoire 2020-2022. Bas-Saint-Laurent.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ovt/planification/>

MIFI (2023-A) Le cahier de consultation publique 2023 intitulé La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travauxparlementaires/commissions/crc/mandats/Mandat-49371/index.html>

MIFI (2023-B) Le recueil de statistiques sur l'immigration au Québec dans le cadre de la consultation publique 2023 intitulée La planification de l'immigration pour la période 2024-2027

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travauxparlementaires/commissions/crc/mandats/Mandat-49371/index.html>

MIFI (2020) Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration 2020-2022
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications/plan-action-regionalisation>

Mouloud Idir (été 2011), *Défis et enjeux de l'immigration en région : sortir d'une vision utilitariste*, Vivre ensemble. Bulletin de liaison en pastorale interculturelle, volume 18, No62.
chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://cjf.qc.ca/wp-content/uploads/upload/ve_bulletins/46_Vol_18_No_62.pdf

Vatz-Laaroussi (2001), M., *Le familial au coeur de l'immigration. Les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris, L'Harmattan, Collection Espaces interculturels, 259 p.

Vatz-Laaroussi, M. et Bezzi, G. (2010). *La régionalisation de l'immigration au Québec : des défis politiques aux questions éthiques*. Nos diverses cités, no 7, p. 31-38.

ANNEXE 1

COMPOSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION EN IMMIGRATION DU BAS-SAINT-LAURENT (TCI BSL)

COORDINATION :

- Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent - CRD BSL

MEMBRES :

- MRC de Kamouraska
- MRC de Rivière-du-Loup
- MRC de Témiscouata
- MRC Les Basques
- MRC de la Matapédia
- MRC de la Mitis
- Projektion 16-35 du Kamouraska
- Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup - CLD de RDL
- Service Accès-Emploi Témiscouata
- Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent - AIBSL
- Société de promotion économique de Rimouski - SOPER
- Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie - SANAM
- Univers Emploi Les Basques
- Tremplin-Travail Matapédia

PERSONNES-RESSOURCES :

- Direction régionale du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration - MIFI

ANNEXE 2

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : Nous recommandons au gouvernement d'**inclure la question de l'accueil et de l'intégration des travailleurs étrangers temporaires** dans le cadre de son prochain plan d'action en matière de régionalisation de l'immigration en collaboration avec les régions du Québec.

RECOMMANDATION 2 : Nous recommandons au gouvernement de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin de **mettre fin aux permis de travail fermés** et, ainsi, de promouvoir l'équité entre les travailleurs du Québec.

RECOMMANDATION 3 : Nous recommandons au gouvernement de **maintenir et d'adapter les seuils d'immigration dans la catégorie de la réunification familiale** afin de soutenir le processus d'enracinement des personnes immigrantes dans les régions du Québec.

RECOMMANDATION 4 : Nous recommandons au gouvernement de **fournir un soutien financier accru au milieu de l'éducation et de la petite enfance** afin d'améliorer leur structure d'accueil et d'accompagnement auprès des jeunes et des enfants.

RECOMMANDATION 5 : Nous recommandons au gouvernement de mettre en place des mesures pour pouvoir **offrir des formations et de l'accompagnement pré-départ individualisés** aux candidats et candidates à l'immigration, quel que soit leur statut, afin de faciliter l'accueil et l'intégration.

RECOMMANDATION 6 : Nous recommandons au gouvernement de **prendre en compte les particularités régionales** afin d'accorder davantage de flexibilité dans ses programmes et d'assouplir certaines mesures dans le but d'assurer l'accès aux services pour toutes les personnes immigrantes, partout au Québec.

RECOMMANDATION 7 : Nous recommandons également de mieux **reconnaître l'expertise régionale** en matière d'attractivité et d'intégration des personnes immigrantes, afin d'encourager les initiatives novatrices et de favoriser une plus grande souplesse dans l'attribution des crédits.

RECOMMANDATION 8 : Nous recommandons au gouvernement d'**ajuster à la hausse l'enveloppe budgétaire du PASI** en prenant en considération les cibles réelles anticipées, de même que de **procéder à une indexation globale du financement accordé** aux organismes mandataires, et ce, pour toutes les régions du Québec.

RECOMMANDATION 9 : Nous recommandons au gouvernement d'**assouplir les exigences des redditions de comptes** afin de permettre aux organismes mandataires de se consacrer à leur mission.

ANNEXE 3

RÉSOLUTION DE LA TABLE RÉGIONALE DES ÉLU.ES du BAS-SAINT-LAURENT (TREM BSL)



Résolution 2023-06-29-4 :
**Demande de financement adéquat du
Programme d'accompagnement et de soutien à l'immigration**

CONSIDÉRANT que le MIFI dispose d'un programme permettant aux organismes à but non lucratif (OBNL) de prendre en charge l'accompagnement des personnes issues de l'immigration et que les huit MRC du Bas-Saint-Laurent comptent un organisme responsable du Programme d'accompagnement et de soutien à l'immigration (PASI);

Considérant qu'on reconnaît le rôle essentiel des ressources dans l'accompagnement des personnes issues de l'immigration et leur impact positif sur l'enracinement;

Considérant qu'on prévoit l'accroissement des demandes d'accompagnement en raison d'une augmentation prévue des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux;

CONSIDÉRANT que les organismes ont évalué leurs besoins financiers pour les trois prochaines années, conformément à la demande du MIFI et que ces demandes ont été déposées dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que la confirmation de renouvellement du PASI a été annoncée seulement en juin 2023 pour leur mise en œuvre dès le 1er juillet 2023 et que le financement proposé ne répond ni aux besoins actuels, ni aux besoins prévus par les organismes, et qu'il ne tient pas compte de la réalité terrain;

CONSIDÉRANT que, lors de sa tournée au BSL le 27 février 2023, la ministre a insisté sur la nécessité d'une meilleure régionalisation de l'immigration et qu'elle a sollicité des informations sur la capacité d'accueil de chaque MRC;

CONSIDÉRANT que le niveau de financement annoncé entraînera des réductions de services, voire des interruptions, ainsi qu'une surcharge additionnelle sur les équipes des organismes, réduisant la capacité d'accueil des territoires et le potentiel de régionalisation de l'immigration;

CONSIDÉRANT que le manque d'accompagnement augmente les risques de précarité des personnes issues de l'immigration, pouvant conduire à des situations problématiques;

CONSIDÉRANT que la Commission des relations avec les citoyens a entrepris un examen approfondi de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, mettant ainsi en évidence l'importance de la régionalisation de l'immigration ;

CONSIDÉRANT que faciliter l'attractivité, l'accueil et l'enracinement harmonieux des personnes immigrantes fait partie intégrante du plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent, en tant qu'axe stratégique essentiel pour bénéficier pleinement du potentiel offert par l'immigration et de la richesse de la diversité.

Il est proposé par Eddy Métivier et résolu à l'unanimité des membres présents de demander :

Un réajustement à la hausse de l'enveloppe budgétaire qui prend en considération les cibles réelles anticipées, de même qu'une indexation globale du financement accordé aux organismes partenaires, et ce, pour toutes les régions du Québec.

Adoptée par visioconférence le 29 juin 2023 :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Lagacé'.

Michel Lagacé, président